



Négociations sectorielles pour les établissements publics de crédit 2023-2024

Notre cahier de revendications pour ces négociations sectorielles-ci est succinct :

1) Faire de l'actuelle convention collective sectorielle une convention collective à part entière et à durée indéterminée.

Lors des dernières négociations sectorielles, seul un nombre limité d'articles de la convention collective sectorielle a été transposé en convention à durée indéterminée. Aujourd'hui, nous demandons que les articles restants de la convention collective sectorielle actuelle soient également conclus à durée indéterminée.

- Depuis plusieurs années, la plupart des articles de l'actuelle convention collective sectorielle sont reconduits tous les deux ans. Proroger ces articles pour une durée indéterminée est donc une étape logique pour le FCS.
- Ces articles sont essentiels pour la confiance dans le maintien de conditions de travail importantes. Les travailleurs souhaitent plus de clarté et de certitude sur l'emploi, les procédures de licenciement, l'outplacement, mais certainement aussi sur des mesures qualitatives telles que les risques psychosociaux, le télétravail, et en particulier sur les mesures pour les salariés plus âgés.
- Ces articles contribuent à garantir que les travailleurs actuels choisissent de rester fidèles à leur employeur et que des conditions d'emploi compétitives restent garanties pour attirer de nouveaux travailleurs. La rétention et la satisfaction des travailleurs actuels et futurs sont cruciales par les temps qui courent !
- Enfin, nous, les syndicats, voulons aussi avoir des certitudes sur les ressources que nous pouvons consacrer à la formation et au soutien de nos délégués.
- Nous avons déjà demandé cela lors de négociations précédentes, mais cette fois-ci, la durée indéterminée de tous les articles est notre principale revendication.

2) Prime de pouvoir d'achat

Nous aimerions obtenir un engagement au niveau du secteur pour accorder une prime de pouvoir d'achat à tous les travailleurs. Le montant de la prime peut être négocié au niveau de l'entreprise.

3) Fonds syndiqués

Compte tenu de la forte inflation, nous demandons que les ressources du fonds de formation soient portées à 50 euros par membre du personnel.